

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté de Promulgation n° 903 promulguant à la Côte française des Somalis et dépendances .

n° 903

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
3 octobre 1940

Numéro JO
n° 527 du 31/10/1940

Date du numéro
31 octobre 1940

VISAS

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu le radiogramme n° 172 R. du 30 septembre 1940,

TEXTE INTÉGRAL

Art.1er

Est promulgué à la Côte française des Somalis et dépendances le décret du 25 septembre 1940 qui étend aux territoires relevant du Secrétariat d'Etat aux colonies les dispositions du décret du 6 avril 1940, relatif à l'interdiction de transfert de correspondance à travers les frontières. Art. 2. — Le présent arrêté sera enregistré, publié au Journal officiel de la colonie après avoir donné lieu à des mesures de publicité extraordinaires.

NOUAILHETAS.